

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUIN 2017

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Travaux parlementaires.....	1
▶ Conjoncture politique.....	2
▶ L'affaire Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence.....	4
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	5
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	6
▶ Justice, gouvernance.....	9
▶ Santé, droits des femmes.....	12
▶ Traite.....	13
▶ Droits des enfants.....	14
▶ Médias, communication.....	14
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	14
▶ Exploitations minières, trafics, environnement, foncier.....	15
▶ Coopération, FMI, Banque mondiale.....	16
▶ Conflits sociaux.....	17
▶ Divers.....	18

POLITIQUE

▶ Travaux parlementaires

09/06 - L'absentéisme des députés fait débat. Une situation récurrente depuis 2014 qui soulève une forte indignation de l'opinion. Lors de la session en cours, des textes de loi ont été adoptés par moins du 1/10^e des élus. Le président de l'Assemblée, Jean-Max Rakotomamonjy, a tenté de fournir des explications à cette situation, sans convaincre. *L'Express* rappelle que le règlement intérieur de cet organe législatif prévoit une retenue sur l'indemnité de fonction. La déchéance est envisageable en cas d'absence prolongée. « *Nous allons discuter de cette situation au niveau du bureau permanent. Par la suite, des dispositions seront prises au sein de la conférence des présidents* », rassure Freddie Mahazoasy, vice-président.

15/06 - Le gouvernement est opposé à l'élargissement des pouvoirs de la CENI contenu dans deux propositions de loi. Dans sa réponse à l'Assemblée nationale, l'exécutif invoque un principe constitutionnel selon lequel « *les propositions ne sont pas du domaine de la loi* ». La première proposition d'amendement donne par exemple la prérogative à la CENI « *d'établir le budget des élections correspondant aux calendriers fixés* ». L'initiative prévoit que ce soit la CENI qui « *fixe, par son arrêté, et publie par tous les moyens les calendriers électoraux, avant la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale de l'année précédant celle des scrutins* ». Dans une seconde proposition de loi, l'Assemblée stipule que le chef de région et les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct.

Pour la commission juridique de l'Assemblée nationale, la proposition d'élargissement des prérogatives de la CENI est recevable « *car elle ne génère pas de surplus dans le budget de l'État* ». Si cet avis est adopté en séance plénière, il appartiendra au chef du gouvernement ou au président de l'Assemblée de demander l'avis de la HCC. Selon la Constitution, « *en cas de désaccord entre le gouvernement et l'Assemblée nationale ou le Sénat, la HCC, à la demande du premier ministre ou du président de l'une ou l'autre des Assemblées parlementaires, statue dans un délai de huit jours* ».

21/06 - L'Assemblée nationale inflige un camouflet au gouvernement en se prononçant en faveur de la recevabilité des deux propositions de loi déposées par le député Djaosera. Des textes apportant des amendements à la loi sur la CENI et à celle sur les ressources des collectivités décentralisées (CTD) et les modalités d'élection des chefs de région, des conseillers régionaux et des chefs de l'exécutif des CTD. Con-

formément à la Constitution, les propositions de loi ont été transmises au gouvernement pour qu'il fasse ses observations. La victoire du député doit cependant être relativisée du fait de l'effectif fortement réduit d'élus ayant pris part au vote (10 pour sur un effectif de 14 votants). L'adoption de l'avis de recevabilité installe néanmoins un désaccord entre la Chambre basse et le gouvernement. Ce sera à la HCC de trancher.

22/06 - Enquête préliminaire et détention préventive - Une proposition de loi renforce le droit à la défense dans le code de procédure pénale. À l'initiative de la députée Hanitra Razafimanantsoa, avocate et vice-présidente de la Chambre basse, le texte « *consacre le droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que la culpabilité du citoyen soit établie par une juridiction compétente, en respect de tous ses droits à chaque stade de la procédure* ». Élaborée sur la base des résolutions des assises du barreau de Madagascar en 2014, dans le cadre de la réforme de la justice pénale, le texte met en avant le rôle actif que doit revenir à l'avocat dans les enquêtes de police judiciaire ou les instructions judiciaires. Il prévoit, par exemple, que l'avocat, pendant l'audition de son client, a désormais, « *le droit de poser des questions, de demander des informations et/ou la mise en cause des personnes qui pourraient apporter des éclaircissements pour la manifestation de la vérité et d'émettre toutes observations qu'il estime utile pour la défense de son client* ». Ses observations seront consignées dans le PV d'audition. Lors de la première audition et de la première comparution, l'accusé devra être averti de son droit de choisir un défenseur. L'audition d'un suspect devra commencer au plus tard dans les trois heures de l'arrivée de celui-ci sur le lieu de l'enquête et ne pourra avoir lieu que pendant les heures de travail. Toute convocation devra porter l'objet de celle-ci ainsi que la qualité pour laquelle la personne est appelée. Le texte prévoit également la création d'une chambre de la liberté et de la détention et propose six caractères et objectifs au placement sous mandat de dépôt. Les abus et sévices moraux et physiques qui seraient pratiqués par les enquêteurs, notamment, en milieu rural, ont été dénoncés par les députés durant les débats précédant le vote. Des faits qui seraient parmi les raisons de l'absence de confiance des justiciables envers l'appareil judiciaire.

17/06 - Les députés se disent victimes de « harcèlement » de la part des autorités pour la « réussite » de certains d'entre eux. Voulant demander des comptes sur une convocation par la Chaîne pénale anti-corruption du député Jean-Pierre Laisoa, élu d'Antalaha, l'Assemblée a convoqué le ministre de la justice. La rencontre qui s'est tenue à huis-clos, aurait été particulièrement agitée. Outre la demande d'explication sur cette convocation en pleine session parlementaire, les députés ont protesté contre le « *harcèlement* » dont ils affirment être victimes de la part des autorités étatiques. « *Pourquoi donc nos membres, qui ont une réussite sociale et économique, sont constamment tourmentés par le pouvoir ? Un député n'a-t-il donc pas le droit d'être riche ?* », auraient-ils clamé. Outre Jean-Pierre Laisoa, quatre autres députés auraient été inquiétés en raison de leur réussite. Et, paradoxe, ce serait les principaux soutiens du pouvoir en place qui seraient victimes de ce « *harcèlement* ». « *Si vous voulez en découdre, nous pouvons soutenir les revendications syndicales actuelles, comme celles du SMM ou encore celles des greffiers et du Seces* », avait lâché un élu. Répliquant à cette suspicion, les députés ont dénoncé « *un enrichissement rapide et suspect* » des membres du gouvernement, sans jamais être inquiétés. « *Osez dire qu'il est normal qu'un ministre, après trois ou six mois en poste, puisse se construire une nouvelle villa et s'acheter un 4x4 V8 !* », aurait lancé un élu.

23/06 - Jean-Pierre Laisoa, député d'Antalaha, a de nouveau accès à ses comptes bancaires. Ses avoirs avaient été gelés dans le cadre d'une enquête pour blanchiment d'argent. Un dossier qui a été transféré par le Samifin au procureur de la République d'Antananarivo en mai 2016. Une somme importante déposée sur les comptes du député, « *immédiatement* » transférée sur celui de son épouse en 2009, aurait déclenché des suspicions de malversation. Le gel des avoirs bancaires du député avait amené ses collègues de la Chambre basse à convoquer le ministre de la justice pour l'interpeller sur le sujet, le 15 juin. Une séance à huis-clos durant laquelle le garde des sceaux aurait été malmené par les élus, qui auraient menacé de lancer des enquêtes sur l'enrichissement rapide de certains membres du gouvernement. Pour accentuer la pression, la majorité parlementaire aurait remis en cause son soutien au pouvoir. Les élus ont également mis en avant le fait que le gel des avoirs de Jean-Pierre Laisoa risquait de mettre en péril des emplois. Affirmant avoir été l'un des principaux soutiens du président de la République durant sa campagne électorale de 2013 dans la région Sava, le député a été élu sous l'étiquette « *indépendant* ». Il a rejoint ensuite le groupe des défenseurs du pouvoir.

► Conjoncture politique

03/06 - Préparation de la fête nationale du 26 juin plombée par la psychose des attentats. Les festivités seront placées sous sécurité maximale, avec le déploiement de milliers d'éléments des forces de l'ordre. La psychose née de la conclusion sanglante des réjouissances du 26 juin 2016 hante tous les esprits, d'autant que le mystère reste entier sur les mobiles de l'attentat et l'identité des organisateurs. Bien que le pouvoir ait avancé publiquement la piste d'un acte terroriste « *commandité par des adversaires politiques* », l'enquête, qui se poursuit, n'a pas débouché. L'accent sera mis, selon le commandant de la gendarmerie, sur le ren-

seignement et « *la surveillance de personnes susceptibles d'avoir un intérêt à fomenter des actes terroristes* ».

23/06 - A l'approche de la fête nationale, les opposants accentuent la pression sur le pouvoir. Ils appellent à un grand rassemblement dans un lieu clos avant le 26 juin. Le Dinika Fanavotam-Pirenena et les plateformes politiques de salut public, de renouveau ou de sauvegarde de la République, qui s'affichent comme opposants et/ou forces de propositions, ont appelé à une rencontre préparatoire dans un hôtel de la capitale. « *Nous sommes convenus qu'il fallait faire quelque chose avant les fêtes et ne pas rester amorphes face à l'interdiction par l'Etat de toute manifestation durant ce mois de juin* », expliquent les initiateurs de la rencontre. Les formations politiques proches du régime ont invitées à s'associer aux discussions portant sur la manière de faire évoluer le mode de gouvernance, sans pour autant provoquer la survenue d'une nouvelle crise politique. Le groupe parlementaire MAPAR III a déjà fait connaître son opposition à la proposition d'un gouvernement d'union ou de consensus.

Selon L'Express, la réunion préparatoire n'a pas répondu aux attentes. Elle a été révélatrice des divisions de l'opposition. Le « *Dinika ho an'ny fanavotam-pirenena* » (DFP), qui se revendique initiateur et, meneur des « *Forces de changement* » a semblé miné par des rivalités internes. L'animateur de la rencontre, Alain Andriamisa, ancien ministre de la Transition, a été mis en cause pour avoir financé seul l'organisation du rassemblement. Si tous les intervenants s'accordent sur la nécessité d'« *évincer* », le pouvoir, les propositions pour y parvenir ne font pas consensus. Alors que certains préconisent l'organisation d'une manifestation de force, d'autres proposent l'élaboration d'une convention mettant en place une cogestion des affaires étatiques.

06/06 - Conseil œcuménique des Eglises : « Notre nation est malade ». A l'occasion des fêtes de Pentecôte, le FFKM a délivré un message à l'endroit de la classe politique dans lequel il pointe du doigt une récente série d'événements négatifs qui bafouent, dit-il, « *les valeurs malgaches et les valeurs chrétiennes* ». Des événements caractérisés par la corruption, l'insécurité et les vindictes populaires. « *C'est en toute humilité que nous déclarons que la nation malgache est malade. Et cela touche chaque famille, chaque Eglise et chaque population* », peut-on lire dans le message. Bien que selon les Eglises la solution réside dans la réconciliation nationale, elles n'évoquent pas le processus récemment réactivé par le pouvoir. Le message du FFKM réitère seulement son attachement à la réconciliation sur la base des 4F « *Fibebahana, Fiekenkeloka, Fihavanana, Fahamarinana* », que l'on peut traduire librement par « *Repentance, Reconnaissance des torts, Réconciliation et Vérité* ». Une démarche engagée en 2014, qui semble en stand-by depuis 2015.

07/06 - Lalao Ravalomanana participe à des séances d'évangélisation dans un arrondissement de la capitale. D'après *La Vérité*, il s'agit de séances œcuméniques destinées aux femmes, un projet qui figurait dans son programme électoral pour les élections communales et qui cible plus particulièrement les populations défavorisées. L'annonce a provoqué des réactions hostiles sur les réseaux sociaux, des internautes estimant que ce projet bafoue le principe constitutionnel de laïcité de l'Etat.

19/06 - « Nouvel échec de réconciliation de Ravalomanana et Rajoelina », titre Ma-TV, qui affirme qu'une nouvelle tentative de rapprochement a été lancée par des hommes d'Eglises et des entités laïques à l'occasion de la fête de Pentecôte. Cette fois-ci, ce serait Marc Ravalomanana qui aurait décliné l'offre, contrairement à ce qui s'était produit dans les épisodes antérieurs.

21/06 - Réconciliation nationale - Endiguer l'exploitation déséquilibrée des richesses. Outre le volet politique, le Comité du fampihavanana malagasy (CFM) insiste sur l'importance de la réconciliation dans le domaine économique. « *Le volet économique est aussi capital que le volet politique. La réconciliation économique a pour objet d'établir un développement harmonieux de l'exploitation rationnelle des richesses dans notre pays* », explique Alphonse Maka, ancien membre du comité d'experts, chargé de la révision des textes relatifs à la réconciliation. Des conflits latents existent au sein de nombreuses communautés qui n'adhèrent pas aux méthodes d'exploitation des ressources locales et sont victimes de choix politiques contestables. A titre d'exemple, l'expert cite « *entre autres, le projet d'exploitation du fer de Soalala dans la région Boeny par la société chinoise Wisco. Un projet [décidé sous la Transition] qui n'a pas eu de retombées palpables mais dont une partie a servi à construire le Coliseum d'Antsonjombe à Antananarivo, au grand dam de la population locale* ».

21/06 - Le procès d'Alain Ramaroson reporté pour la seconde fois. L'ancien membre du Conseil supérieur de la Transition (CST), mis en cause dans une affaire d'héritage, retourne à la prison d'Antanimora où il est en détention provisoire depuis août 2016. Sa demande de liberté provisoire a été rejetée. Indignés, les proches de l'homme politique venus le soutenir ont exprimé leur colère face à cette décision, en faisant la comparaison avec la femme d'affaires Claudine Razaimamonjy qui bénéficie d'un traitement de faveur. Le report a été décidé en raison de la non-réception de leur convocation par plusieurs prévenus. Un proche d'Alain Ramaroson affirme que la lenteur dans le traitement de son dossier a des ori-

gines politiques. « *Nous demandons la mise en place de l'État de droit car c'en est trop, tout le monde doit être traité de façon égale* », déclare-t-il. Le procès est reporté au 18 juillet. *Tribune* écrit : « *Peut-être bien qu'il s'agit d'une manœuvre politique mais la majorité n'oublie pas non plus qu'Alain Ramaroson a largement participé, sinon a été l'un des principaux instigateurs de la mise à feu et à sang du pays, notamment de la capitale, lors de la crise de 2009. Officiellement, c'est un membre de sa famille qui a porté plainte contre lui mais le régime HVM ne demande pas tant pour neutraliser un adversaire dont il connaît trop bien la capacité de nuisance. Ils ont évolué ensemble en 2009* ».

27/06 - Célébration de la fête nationale : absence remarquée des anciens présidents Marc Ravalomanana, Zafy Albert et Andry Rajoelina. Marc Ravalomanana a fêté le 57^e anniversaire de l'indépendance au Québec, avec la diaspora malgache. Pour sa part, Andry Rajoelina a préféré rester en France où il réside désormais avec sa famille. Les membres du mouvement politique Mapar, qui soutient l'ancien chef de la Transition, ont reçu la consigne de ne pas assister aux différentes festivités. Le corps diplomatique a massivement répondu à l'invitation. A l'issue de la cérémonie au stade de Mahamisana, placée sous très haute surveillance, 1 300 personnes ont participé au banquet offert au palais présidentiel, pour un coût de 100 millions Ar. Comme à l'accoutumé, des témoignages font état d'« *incitations financières* » proposées aux habitants des bas quartiers pour se rendre en masse au défilé militaire. D'après le responsable sécurité de la gendarmerie nationale, des tracts ont été distribués menaçant la vie du chef de l'Etat. Le sénateur Riana Andriamandavy, protagoniste de l'affaire Claudine Razaimamonjy, a été aperçu aux cérémonies et au banquet d'Etat, « *comme si de rien n'était* », note *Les Nouvelles.*, qui s'étonne de l'impunité dont il semble jouir, à la différence de son collègue Lylison René de Roland, poursuivi pour un simple appel public à une journée « *ville morte* ».

30/06 - La Plateforme nationale des organisations de la société civile de Madagascar (PFNOSCM) se préoccupe de la perte alarmante du sens patriotique, titre *Midi*. Une perte constatée aussi bien dans la population que chez les personnes exerçant des responsabilités de tous ordres, qui sont « *dans une compétition morbide d'enrichissement souvent illicite, où règnent et culminent corruption, abus de pouvoir, prébende, conflit d'intérêt, trafics illicites en tout genre, conflit de siège pour avoir le contrôle des richesses naturelles et des patrimoines du pays, règlements de compte, et ce, dans l'impunité totale* ». La PFNOSCM fait appel à la conscience patriotique et citoyenne de tous qui permettra à Madagascar de sortir de la pauvreté et de connaître un décollage économique.

► **L'affaire Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence**

01/06 - La conseillère spéciale auprès de la présidence de la République est en traitement à l'hôpital HJRA depuis 55 jours. La commission spéciale d'expertise médicale qui devrait statuer sur son sort au terme des 45 jours d'hospitalisation n'a toujours pas été constituée. Le directeur général du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy, a fait savoir qu'une enquête concernant l'évacuation sanitaire de la conseillère à l'île Maurice a été ouverte, suite à de nombreuses doléances reçues demandant des éclaircissements sur la légalité de cette opération.

13/06 - Après plus de 60 jours d'hospitalisation, Claudine Razaimamonjy a été transférée à la prison d'Antanimora. Un transfert décidé suite au feu vert de la commission spéciale ayant évalué son état de santé. Celle-ci a considéré qu'« *une hospitalisation n'est plus nécessaire* ». Selon une note de rappel du parquet d'Antananarivo de mars 2004, « *toute hospitalisation d'une durée probable supérieure à 45 jours doit être appréciée par une commission spéciale* », composée du médecin chef de l'hôpital, de celui de la division santé du ministère de la justice et de deux chirurgiens. Le juge Clément Jaona, vice-président du SMM, concède que cette décision peut s'interpréter comme une main tendue du pouvoir dans la crise qui l'oppose aux magistrats mais, à l'entendre, ce geste pourrait ne pas suffire car d'autres décisions judiciaires attendent d'être exécutées. Le Bianco notamment a ouvert une enquête pour connaître la vérité sur l'évacuation sanitaire vers Maurice de la conseillère, qualifiée d'« *évasion organisée* » par le SMM. Elle avait pu quitter le pays malgré l'existence de deux interdictions de sortie du territoire (IST) confirmées par le procureur général près la Cour d'appel d'Antananarivo. Une bataille de gagnée pour Faraniaina Ramarosaona, coordinatrice des actions de lutte contre la corruption au sein du mouvement de la société civile Rohy.

14/06 - Le SMM rappelle que l'affaire Razaimamonjy n'est pas close. Au moins quatre affaires la concernant sont en cours d'enquête par le Bianco. Le juge Tiaray Fanahimanana, vice-président du syndicat, estime qu'au moins pour les deux dossiers qui ont conduit à la détention provisoire de la conseillère, des responsables des ministères de l'intérieur et des finances sont impliqués. Appelant le Bianco à mener à terme ses investigations, il considère qu'au moins une dizaine de personnes sont compromises. Le SMM lance un appel à la « *vigilance* » quant à d'éventuelles tentatives « *d'entrave à la justice (...) empêchant la*

recherche de la vérité ou pour donner un traitement de faveur aux prévenus ». Le sénateur Riana Andriamandavy VII, qui a pris la défense de sa belle-sœur, a révélé que « *treize communes* » de la région de Fianarantsoa sont sous la coupe d'une enquête pour détournement de deniers publics. Le maire de la commune d'Ambohimahasina, son secrétaire comptable et un directeur du ministère de l'intérieur ont été déférés devant la Chaîne pénale anti-corruption le 30 novembre 2016. Tous les trois ont bénéficié d'une liberté provisoire. Le Bianco a indiqué que deux personnes recherchées dans le cadre de ces affaires sont introuvables.

15/06 - La vice-présidente du SMM, Bora Rojovola, réagit aux rumeurs sur un éventuel projet de placement en résidence surveillée de Claudine Razaimamonjy. Selon ses dires, « *la résidence surveillée constitue une alternative à la prison. Elle s'applique uniquement à des prévenus qui ont déjà fait l'objet d'un jugement définitif. L'affaire Claudine Razaimamonjy n'ayant pas encore franchi le stade de l'enquête au fond, [l'intéressée] ne peut donc pas être assignée à résidence surveillée. D'autant plus que la résidence surveillée est généralement réservée aux détenus politiques et aux élus ou aux membres du gouvernement* ».

16/06 - Claudine Razaimamonjy transférée en catimini à la prison pour femme de Manjakandriana. L'information, tenue secrète par les autorités, a été confirmée par des sources concordantes issues de l'administration pénitentiaire. Pour Clément Jaona, vice-président du SMM, ce transfert vers une prison pour femme n'est pas illégal. Il n'aurait pu se faire sans le feu vert du juge d'instruction en charge du dossier mais le motif de cette mesure n'a pas été révélé. Certains avancent la nécessité de mettre la détenue à l'abri de l'agitation de la capitale. Pour *Midi*, Claudine Razaimamonjy bénéficie ainsi une nouvelle fois d'un traitement de faveur. Le quotidien *Les Nouvelles* écrit : « *Inaugurée en 2007 par le ministère de la justice de l'époque ainsi que par l'UE, la prison de Manjakandriana est une annexe de la maison centrale d'Antanimora. Elle est destinée à accueillir des femmes et des jeunes mineurs mais depuis quelques temps l'établissement fait office de 'prison dorée' pour des personnalités politiques qui dérangent ou encore des personnalités de haut rang pour échapper au quotidien de la maison centrale d'Antanimora* »

19/06 - Selon L'Express, Claudine Razaimamonjy, a été placée en détention provisoire à Manjakandriana « dans une résidence privée ». Il s'agirait « *d'une maison cossue appartenant à un sous-officier et louée par un député proche du pouvoir, à une trentaine de mètres de la prison* ». Elle serait surveillée « *par deux policiers* », non par des agents pénitentiaires, et ne partagerait pas les mêmes repas que les détenus de la prison. Aucune source officielle ne veut donner de détail quant aux conditions de détention de la femme d'affaires. Le SMM indique avoir été informé de ce placement dans une résidence privée. « *Si cela est avéré, c'est tout à fait illégal* », déclare Fanirisoa Ernaivo, présidente du syndicat : « *le juge a prononcé un mandat de dépôt qui doit impérativement s'effectuer en prison. Il ne s'agit pas d'une ordonnance d'assignation à résidence, ni de placement dans une résidence surveillée* », précise-t-elle. La directrice de l'établissement pénitentiaire de Manjakandriana affirme que la femme d'affaires n'a pas quitté la prison. La « *résidence privée* » serait occupée par ses proches.

23/06 - Le ministère de la justice aurait sélectionné six journalistes accompagnés à Manjakandriana pour confirmer la présence physique de la conseillère dans la prison pour femmes de la localité. Une invitation avait été adressée à l'ensemble de la profession mais arrivés au rendez-vous à l'heure dite, ils ont été conduits au ministère de la justice « *pour discuter des consignes avec les responsables* ». Arrivés sur place, le secrétaire général du ministère a affirmé ne pas avoir été informé de ce programme. En définitive, rapporte *Midi*, il a été annoncé dans la journée que six journalistes avaient été conduits à Manjakandriana, avec pour instruction d'éteindre leur téléphone et de ne pas prendre de photos. *Tribune* écrit : « *Et évidemment comme il fallait s'y attendre et après les déclarations du chef d'établissement, la prévenue est bien à la prison centrale des femmes à Manjakandriana et non dans une résidence surveillée 'dorée' (...) comme on le pense dans la conscience collective. (...) Toujours est-il que les journalistes savent ce qu'est une visite organisée ou 'guidée'* ». Selon radio *Don Bosco*, la conseillère a néanmoins pu rencontrer et discuter avec les journalistes.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

09/06 - Mouvement Rohy : La coordination du mouvement présente officiellement les modalités d'application de la charte et du code d'éthique et d'intégrité des organisations de la société civile. Le mouvement Rohy, composé de plusieurs dizaines d'organisations de la société civile, a présenté en décembre la charte des OSC. Ce document définit notamment le rôle et la mission de la société civile.

29/06 - L'UE équipe la CNIDH et appuie ses travaux. L'ambassadeur Antonio Sanchez-Benedito a profité d'une remise de dons de matériels pour donner son avis sur l'insécurité qui règne à Madagascar, notamment sur l'affaire Antsakabary et la recrudescence des cas de vindicte populaire. « *Le cas d'Antsakabary*

est, je dirais, symbolique dans la mesure où il y a une question de confiance entre la population et les forces de sécurité. Il faut avancer dans la création de cette base de confiance, démontrer que les forces de sécurité et les forces de l'État sont au service des citoyens », a-t-il déclaré. L'UE appuie les efforts fournis par la CNIDH dans les travaux d'investigation sur cette affaire. « Il y a des questions qui n'ont pas été suffisamment éclaircies et c'est la raison pour laquelle la CNIDH a pris la décision d'investiguer, de voir ce qui s'est passé pour mettre certaines informations à disposition de l'État, d'un côté, et de l'ensemble de l'opinion publique, de l'autre ». Selon l'ambassadeur, « il est important d'enquêter, de travailler dans la transparence et l'engagement ». Le diplomate a salué l'effort que l'État fournit en matière de lutte pour les droits de l'homme, notamment par la mise en place de la CNIDH, « avec une équipe formidable de grands experts nationaux sur les principales matières qui touchent les droits de l'homme, avec une présidente d'une grande réputation nationale ».

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

09/06 - Christine Razanamahaso, ancienne ministre de la justice de la Transition s'adresse au chef du gouvernement : « **Prenez vos responsabilités !** ». Selon la députée, Il ne se passe une journée sans que des attaques de dahalo ne surviennent dans le district d'Ambatofinandrahana (province de Fianarantsoa). Depuis janvier, elle dénombre 264 actes de grand banditisme dans la région, 264 blessés, 10 000 zébus emportés par les dahalo et 35 morts. A ce bilan s'ajoute la récente attaque d'un camion collecteur de produits locaux à Fanjakana Isandra. Malgré la présence à bord d'une escorte de trois policiers, sept dahalo armés de fusils d'assaut ont fait en sorte que le camion fasse une sortie de route et soit à leur merci. C'est ainsi que les armes (fusils, munitions et grenades) des forces de l'ordre ont disparu avec tout ce qui était de valeur à bord. Une somme de vingt millions Ar a été volée sur les passagers. Christine Razanamahaso exhorte les autorités à prendre la mesure de cette situation d'insécurité généralisée.

17/06 - La société civile lance un appel au chef de l'Etat et au gouvernement pour faire cesser le climat d'insécurité qui sévit dans le pays. Dans un communiqué le KMF/Cnoe dénonce les séries de kidnappings, attaques de dahalo, assassinats et braquages qui minent le quotidien des Malgaches. Une question qui a été un sujet récurrent au cours de la session parlementaire. L'exécutif concède que c'est « *un problème grave* », note RFI. Le KMF/Cnoe s'interroge sur l'efficacité des forces de l'ordre.

19/06 - Un gang de six hommes armés attaque le couvent des sœurs carmélites à Ampasanimalo. Munis d'une pince coupante et brandissant des armes blanches, ils ont fait irruption dans l'enceinte en escaladant la clôture. Le gardien a été blessé. Alertée très rapidement, la gendarmerie s'est rendue sur place, accompagnée de la police. Les malfaiteurs sont parvenus à leur échapper.

19/06 - Braquage de taxis-brousse et attaque armée perpétrés sur la RN 34. Arrêtés, deux détenus du camp pénal d'Ambovoa à Betafo, ainsi que quatre comparses, ont été incarcérés au terme d'une investigation ardue. Les six prévenus devraient être traduits devant le parquet d'Antsirabe.

27/06 - Un taxi-brousse reliant la capitale à Toliara a été attaqué par une dizaine de coupeurs de route armés près d'Ambalavao. Les malfrats ont procédé à la fouille des passagers et les ont dépouillés de leurs biens. Certains, blessés par balles, ont été évacués d'urgence dans un hôpital de Fianarantsoa. Un autre véhicule qui suivait a rebroussé chemin, alerté la caravane et prévenu la gendarmerie. Les coopératives de transport annoncent l'organisation d'une réunion pour résoudre les problèmes récurrents de sécurité sur la RN 7.

01/06 - Fin du bras de fer entre éleveurs de zébus et les autorités du Bongolava. Une issue favorable au mouvement de contestation a pu être trouvée. La principale victoire de la coopérative Mada Omby, qui regroupe les acteurs de la filière zébus, consiste en la mise en place d'un guichet unique pour la perception des taxes sur le marché de Tsiroanomandidy. Une mesure qui vise à plus de transparence. Les éleveurs dénonçaient en effet les rackets de certains gendarmes. Ils disposeront désormais d'informations claires sur les montants à payer. Par ailleurs, un arrêté régional fixe désormais le prix de la fiche individuelle de bovidé à 12 000 Ar. Le document mentionne l'origine et le propriétaire du zébu. Indispensable pour empêcher la vente des bêtes volées dans le circuit légal. Reste que la coopérative demande toujours la présence permanente de militaires dans certaines zones connues pour être fréquentées par les dahalo. La fourniture en viande de zébu vers la capitale va reprendre « *petit à petit* », indiquent les éleveurs.

01/06 - Lutte contre les dahalo : opération conjointe des groupements de gendarmerie et des fokonolona dans les districts de Bekily et de Betroka. Après une résistance acharnée, les dahalo ont capitulé. L'opération qui a duré quatre jours s'est soldée par la mort de 17 d'entre eux. Une cérémonie traditionnelle accompagnée de promesses de paix et de collaboration pour dénoncer les complices a été organisée en

guise de réconciliation entre les habitants de plusieurs communes rivales. La bande de dahalo avait mené huit assauts sur des villages en l'espace de deux mois.

05/06 - Le maire TIM d'Ambalakinresy (district d'Ambohimahaso) et son frère abattus par des dahalo. Ils rentraient d'une circoncision à bord d'une moto quand des dahalo qui avaient tendu une embuscade ont tiré mortellement sur les deux hommes. La commune d'Ambalakinresy est classée zone rouge en matière d'insécurité. D'après le député, le maire a été tué en raison de sa politique de lutte contre les dahalo.

20/06 - L'autodéfense villageoise se renforce dans les villages de Betroka, libérés de l'emprise des dahalo. Le groupement de gendarmerie de la région Anosy a annoncé la formation de 200 hommes par village dans les fiefs des dahalo conquis après une double opération militaro-civile, menée par 800 villageois ainsi que 80 militaires et gendarmes. Une centaine d'hommes, dont la plupart étaient connus comme des voleurs de bétail, sont sortis de leurs cachettes et se sont rendus. Des affrontements avaient fait un quinzaine de morts parmi les dahalo à la mi-mai.

13/06 - Le maire TIM de Bemokotra, à 17 km de Maevatanana a été attaqué chez lui par quatre dahalo armés qui l'ont assassiné. L'épouse de l'élu a été sommée d'accompagner les malfaiteurs jusqu'à la sortie du village pour qu'ils puissent prendre la fuite.

28/06 - Dix présumés dahalo gardés à vue à la compagnie de gendarmerie d'Ambatofinandrahana où une embuscade a eu lieu. Tombés nez à nez avec plusieurs centaines de dahalo armés, les éléments de l'opération Mazava 2 ont ouvert le feu dans un fokontany proche d'Ambatofinandrahana. Les échanges de tirs n'ont fait aucune victime mais les bandits ont pris la fuite. Seuls dix d'entre eux ont pu être appréhendés. Des armes à feu ont été saisies. « *Quelques noms de grands chefs de bandits et des commanditaires de voleurs de bœufs sont actuellement entre nos mains* », précise la compagnie de gendarmerie. Ce district de la région Amoron'i Mania connaît actuellement une recrudescence des attaques de dahalo.

01/06 - Auditionné par les députés sur la question de l'insécurité liée aux vols de vanille verte sur pied, le premier ministre a mis en cause des sociétés privées, allant jusqu'à fournir des noms : « *Symrise à Sambava, Capitaine PAF à Vohémar, ZIGI à Ampanefena, Takasago à Toamasina et Sopral à Mananara Nord* ». Pour Olivier Mahafaly, « *les offres de ces sociétés poussent certains à voler des gousses de vanille verte, quitte à tuer pour s'en procurer. Et ces sociétés achètent ces gousses volées. Leurs activités poussent également les propriétaires à vendre leur récolte, bien qu'elles ne soient pas encore mures* ». « *Des mesures seront prises contre ces entreprises* », une « *opération spéciale* » des forces de l'ordre est envisagée, indique-t-il, insistant sur la nécessité de procéder dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs locaux. Le chef du gouvernement admet « *l'implication de responsables étatiques* » dans ces réseaux de trafiquants mais il est resté muet sur les tenants et les aboutissants des affaires de blanchiment d'argent dans la filière, alors que des bruits insistants courent sur cette pratique dans la région Sava, également connue pour le trafic de bois de rose.

Une ordonnance de destruction de 217 kg de vanille verte a été exécutée dans l'enceinte de la section de recherches criminelles de la gendarmerie de Toamasina. Par ailleurs le tribunal du Grand port a eu à connaître d'une affaire de trafic de vanille verte impliquant deux membres de la police nationale.

23/06 - Sept bandits armés de Kalachnikov ont détourné un 4x4 transportant 800 kg de vanille. Les assaillants ont fait sortir tous les occupants après les avoir entraînés hors de la route, pour ensuite les ligoter et les bâillonner. La gendarmerie de Vohémar a dressé un barrage, intercepté le véhicule et saisi les armes. Les investigations ont révélé que l'embuscade avait été préparée en connivence avec le chauffeur, qui est à la fois le propriétaire du 4x4 qui transportait la vanille.

01/06 - Manakara - La condamnation à deux ans de prison ferme de trois agents de l'administration pénitentiaire pour maltraitance de détenus a provoqué une violente réaction de leurs collègues. La sécurité du président du tribunal et du procureur a dû être renforcée et le palais de justice a été placé sous haute surveillance par des gendarmes, des policiers et des militaires. Deux agents pénitentiaires, accusés d'outrage à magistrat, ont échappé à une interpellation. Venus soutenir leurs collègues assis au banc des accusés, des éléments de l'administration pénitentiaire en tenue civile ont mis fin brutalement à la journée d'audience une fois le jugement prononcé. En quittant la salle, ils ont mis la main sur les autres détenus qu'ils avaient escortés pour être jugés. Un branle-bas de combat s'en est suivi à la prison, que les agents ont fermée à double tour après avoir lancé un mot d'ordre de grève. A l'origine de ces événements, une visite que le procureur avait faite à la prison pour inciter les détenus à l'informer de toute forme de maltraitance venant du personnel. Une source auprès du tribunal indique que des maltraitances ayant fait l'objet de plaintes ont été effectivement constatées lors de cette visite. Un détenu a traduit devant la justice quatre agents qui ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire avant que la cour ne condamne trois d'entre eux à deux années de réclusion ferme. Le quatrième a été condamné à six mois de prison avec sursis.

L'Express écrit : « Les gendarmes, les policiers et maintenant les agents pénitentiaires sont totalement ingérables et dictent leur loi quand le besoin s'en fait sentir. Cette situation découle directement des mutineries en série lors du coup d'État de 2009 où un caporal avait donné des ordres à un général, qui plus est ministre des forces armées. Depuis, la situation semble irréversible avec la bénédiction tacite du pouvoir, dont la pérennité et la stabilité reposent sur la fidélité des forces armées. Cet incident montre, une fois de plus, le dysfonctionnement de l'appareil gouvernemental. La justice, dont devrait dépendre tout ce qu'on appelle officiers de police judiciaire, n'a plus aucune autorité sur ceux qui devraient être ses subordonnés. Comme les gendarmes et les policiers ont leur ministre, fait unique au monde, ils ne reconnaissent plus l'autorité de la justice. Les pénitenciers qui revendiquent également leur propre ministère, viennent de montrer qu'ils n'ont que faire des décisions judiciaires. (...) Les pénitenciers ont eu exactement la même réaction que les adeptes de vindicte populaire. (...) Ce très mauvais exemple fera certainement tâche d'huile comme la vindicte populaire, l'attaque contre les religieux, les vols de cloches, les vols d'ossements humains contre lesquels aucune mesure sérieuse, aucune enquête approfondie n'a jamais été enclenchée. A ce rythme, les juges et magistrats ont intérêt à trouver des moyens pour se protéger. Le lynchage en pleine audience est désormais plus qu'une éventualité ».

02/06 - Le SMM condamne fermement l'attitude des pénitenciers et demande au ministère de la justice de prendre les décisions qui s'imposent. Dans un communiqué il déclare : « Ces agissements constitutifs de faute professionnelle lourde ont été consécutifs à la condamnation de leurs collègues pour avoir agressé physiquement un détenu. Il convient de souligner que ces gardes pénitentiaires étaient en état d'ébriété manifeste et munis de leurs armes de service au moment des faits qui ont eu lieu, faut-il le souligner, dans une salle d'audience » Le SMM « blâme avec véhémence les agissements de ces quatre agents pénitentiaires qui ont incité leurs pairs par la suite à la mutinerie ». Selon le syndicat des pénitenciers, leurs collègues ne sont intervenus que pour « corriger » les prisonniers qui ont tenté de s'évader durant l'audience. Les agents du centre pénitentiaire poursuivent leur grève. A l'Assemblée, la députée Christine Razanamahasoa, ancienne garde des sceaux de la Transition, a soutenu que la « mutinerie » des agents pénitenciers de Manakara pourrait avoir trouvé son inspiration dans la résistance de la conseillère spéciale du chef de l'Etat à se soumettre à la décision de justice le plaçant sous mandat de dépôt.

03/06 - Poursuite du mouvement de grève à la maison centrale de Manakara. Malgré des tentatives de médiation la situation reste bloquée. Une rencontre a eu lieu entre les responsables du SMM et du syndicat des pénitenciers, qui se sont rendus sur place. Le ministre de la justice a précisé qu'une enquête a été ouverte pour faire la lumière sur ces incidents.

29/06 - Vindicte populaire au campus d'Ambondrona à Mahajanga - Un suspect lynché par les étudiants. Les étudiants ont battu à mort une personne, la 3e en moins d'une année, dans l'enceinte du campus. La victime était soupçonnée du vol d'un téléphone portable dans une résidence. D'après des témoignages, les étudiants auraient tenté de la protéger et de la livrer aux forces de l'ordre. « Nous avons tenté d'appeler les forces de l'ordre mais elles ne sont pas venues », déplore l'un d'eux. Des étudiants menacent de manifester en ville suite à l'enquête diligentée par la police sur deux des leurs. Le président de l'université a fait part de sa colère et de son indignation.

06/06 - Suspectée d'avoir tenté d'enlever un enfant, une femme a échappé à la vindicte populaire. Prise en chasse par une foule en furie, elle s'est réfugiée chez les parents de l'enfant où près de 600 personnes voulaient l'arracher. La gendarmerie, la police et l'armée ont dépêché se sont rendu sur place pour disperser le fokonolona.

06/06 - Le fils du propriétaire du groupe SMTP, Yanish Ismaël, victime d'un enlèvement au cimetière d'Ilafy, a été libéré après 23 jours de captivité. Les conditions de cette libération restent encore floues. Une forte rançon a bien été payée par la famille, mais Danil Ismaël, le père de Yanish, ne souhaite avancer aucun montant mais certains médias avancent la somme d'un million d'euros. « Notre priorité c'était de récupérer notre enfant. Les ravisseurs nous appelaient avec des téléphones différents. Nous avons été en contact six fois sur ces 23 jours », rapporte-t-il. Ce qui est sûr, c'est que cette libération ne s'est pas faite avec l'aide de la police malgache. Cette dernière ayant appris la nouvelle par la presse. Depuis le kidnapping jusqu'à son dénouement, la famille s'est gardée de saisir les forces de l'ordre par peur des représailles.

08/06 - Nouveau kidnapping. À peine deux jours après la libération du jeune entrepreneur indo-pakistanaï de nationalité française, Yanish Ismaël, Nishit Chandarana, patron de la compagnie Chandarana et propriétaire de l'hôtel Le Grand Mellis, a été enlevée par un commando de quatre ravisseurs dans le quartier très commerçant de Behoririka. Il était sur le point de sortir de chez lui pour se rendre au travail lorsque quatre ravisseurs masqués, armés d'une kalachnikov et de trois pistolets automatiques, l'ont enlevé et transporté à bord d'une moto escortée par deux autres deux roues. La famille a décidé de garder le silence de peur que la victime ne soit exécutée par ses ravisseurs.

Tribune écrit : « *Ce serait une ânerie de persister à penser que les kidnappings ne seraient qu'une histoire de règlements de comptes entre Karana et que les Malagasy ne seraient pas concernés. Au début, sans doute cela était-il en partie vrai. Mais en 2017, ce n'est clairement plus le cas. Des indices convergents indiquent que l'activité de kidnapping s'est 'professionnalisée' et est devenue un véritable 'business' autonome, mû avant tout par la recherche de profit financier et sans considération de nationalité. Au fil des années, ce 'business' a pu développer ses rentrées d'argent et a réussi à acquérir les moyens et protections qui lui étaient nécessaires pour prospérer. Protections tellement puissantes que le fameux rapport au sujet les réseaux impliqués a disparu sans traces ni conséquences, après avoir été remis aux autorités de notre pays par l'ambassadeur français Goldblatt. (...) L'ensemble de la population est donc concerné, (...) demain cela risque d'arriver à tout le monde. (...) Se laver les mains des kidnappings de Karana en arguant que cela ne concerne que les Karana est un positionnement stupide. (...) Et les Malgaches sont concernés car si les Karana ne portent pas plainte et préfèrent payer une rançon, c'est parce que le système judiciaire des Malgaches n'est pas fiable ».*

16/06 - L'ambassadeur de l'Inde attend du pouvoir que des mesures soient prises pour éradiquer le phénomène des enlèvements d'opérateurs étrangers. Il a fait part de ses vives préoccupations à ce sujet au ministre de la défense nationale, au ministre de la police ainsi qu'aux responsables de la gendarmerie nationale.

13/06 - Le premier ministre Olivier Mahafaly reconnaît la fragilité de la sécurité publique, tant en milieu urbain que rural. Il constate notamment que « *la recrudescence des rapt est un fait qu'on ne peut nier. Le gouvernement fait tout son possible pour endiguer cette plaie* », affirme-t-il. Devant les sénateurs, le chef du gouvernement a reconnu « *l'obsolescence de l'actuelle stratégie de maintien de la sécurité publique* ». « *Des opérations spécifiques* » seront menées par les forces de défense et de sécurité, dans le but « *de mettre un cran d'arrêt à cette spirale* ». Par ailleurs, un budget spécifique sera alloué aux ministères de la défense, de la sécurité publique et au secrétariat d'État à la gendarmerie, avec des transferts de crédits en provenance d'autres départements ministériels moins prioritaires. Face à cette situation alarmante, le président de la République a sollicité « *l'implication des comités locaux de sécurité [andrimasompokonolona] avec les forces de l'ordre* ».

► Justice, gouvernance

17/06 - Affaire Antsakabary¹ - Cinq villageois ont été incarcérés pour le meurtre de deux policiers mais quatre mois après les faits aucun des 45 policiers accusés d'exactions n'a encore été entendu. Une dizaine d'autres individus, recherchés pour le double meurtre, restent introuvables. Selon *L'Express*, les séquelles de cette expédition punitives sont toujours très présentes. Les informations recueillies auprès des habitants et des autorités révèlent que les ruines des 497 maisons décoiffées par l'incendie criminel sont restées en l'état. La population vit dans des campements de fortune. Les autorités indiquent que le gouvernement a envoyé des tôles en mars pour aider à la reconstruction mais la plus grande partie de ce don est bloquée en raison des difficultés d'acheminement. Il faudra attendre juillet pour que des camions puissent emprunter les 80 km d'une très mauvaise piste.

27/06 - Faisant le lien avec l'affaire Antsakabary la CNIDH rappelle à l'Etat ses devoirs pour le respect de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 2005. Un rappel à l'ordre prononcé à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture célébrée le 26 juin. Pour la CNIDH, « *il est indispensable de restaurer un début de confiance des gouvernés envers l'Etat. Concrètement, cela signifie dans le cas présent d'une part, mener les procédures judiciaires à leur terme et en faire connaître les résultats à la nation ; d'autre part, accorder aux victimes ou à leur famille des réparations proportionnelles aux préjudices subis. Il est indispensable que l'Etat prenne ces mesures, déjà prévues par nos lois, pour ressouder notre sentiment d'appartenir à une même nation, donner un sens à notre indépendance* ».

07/06 - Le SMM annonce deux jours de grève « pour protester contre les atteintes à l'indépendance de la justice ». Une décision prise à l'issue d'une assemblée générale du syndicat à la cour d'appel de Toiliara. Le syndicat veut amener le pouvoir « *à prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux dangers qui guettent la fonction de magistrat* ». Il affirme que les conditions prévues par le statut et le code de déontologie du magistrat, lui garantissant quiétude et sécurité dans l'exercice de sa fonction, sont malmenées au regard des faits récents (affaires Claudine Razaimamonjy et sénateur Riana Andriamandavy VII, mutinerie d'agents pénitentiaires à Manakara, appel d'un sénateur à Ampanihy-Ouest en faveur de la libération d'un détenu, le refus d'un officier supérieur des forces armées de se soumettre au verdict du tribunal de Toamasina...). Dans ces dossiers, le syndicat affirme que l'intégrité physique des magistrats est menacée, « *sur-*

¹ Cf. Revues de presse février 2017 p. 10 & 11 / Mars 2017 p. 8 à 11 / Avril 2017 p. 14 / Mai 2017 p. 15 & 16

tout dans une atmosphère propice aux vindictes populaires et aux justices privées ». Le SMM ajoute que pareils faits sapent l'autorité de la justice, mettent en péril le fonctionnement de la police judiciaire et risquent d'installer une culture de défiance envers l'institution judiciaire. « *Aucune mesure concrète n'a été prise pour réprimer lesdites dérives et restaurer l'autorité de la justice* », déplore-t-il.

08/06 - Grève des magistrats - Le ministre Charles Andriamizeza se dit ouvert au dialogue. « *Il n'y a pas de conflit interne ni une sorte de guerre intestine au sein de la justice. C'est juste une différence de point de vue* », assure-t-il, avant de souligner que « *cette différence de point de vue ne devrait pas justifier d'entreprendre une grève* ».

09/06 - Le SMM avance trois préalables au dialogue. Il exige l'incarcération de Claudine Razaimamonjy et la traduction devant la justice du sénateur Riana Andriamandavy VII. Il réclame également des excuses publiques de la part de celui-ci et du sénateur Andrianjaka Samson Goulzar qui a mobilisé ses partisans devant le tribunal d'Ampanihy pour mettre la pression sur les juges et réclamer la libération d'un maire placé sous mandat de dépôt, ainsi que de la part des 16 maires de cette localité qui ont accompagné le sénateur lors de cette manifestation. « *Le délai légal pour l'hospitalisation d'un détenu ayant déjà été épuisé depuis longtemps, il est donc temps de remettre Claudine Razaimamonjy en prison* », a martelé la présidente du SMM, Fanirisoa Ernaivo.

Le SMM exige également la reprise du procès du dossier Michel Rehavana, juge à Toliara, pris de force par des policiers et mort dans des circonstances obscures en 2011. L'audience a été reportée sine-die, un seul accusé sur trente-neuf s'étant présenté. « *Nous avons fait des interpellations, tenu un sit-in, sans succès* », déplore le magistrat Clément Jaona.

29/06 - L'assemblée générale du SMM durcit le ton : un mot d'ordre de grève sera lancé si l'État ne satisfait pas ses revendications d'ici dix jours. Un courrier contenant ses desiderata sera remis aux responsables étatiques. Il devrait contenir des revendications sur l'« *arrêt de l'instrumentalisation* » de la justice. La modernisation de la gestion de carrière des magistrats ou encore le renforcement de la lutte contre la corruption y figureront. La lettre devrait enfin exiger l'application des résolutions des assises nationales pour l'indépendance de la justice de février 2012, dont le thème était : « *État de droit par l'instauration d'une justice indépendante, crédible et respectée* ». Le déclencheur de ces rencontres avait été l'exécution du magistrat Michel Rehavana par des éléments de la police à Toliara en décembre 2011. Un appel à Hery Rajaonarimampianina pour qu'il fasse « *une déclaration officielle et publique en faveur de l'indépendance de la justice* », a été lancé le 3 mai, accompagné d'un sit-in. Estimant ne pas avoir été écoutés, les juges ont arrêté le travail durant deux jours pour affirmer leur « *indignation* », face aux maux de la justice. Changer la composition du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), en y écartant le président de la République et le ministre de la justice, constituait l'une des résolutions adoptées en février 2012. Une revendication qui exige la modification de la Constitution.

28/06 - Rappel à l'ordre du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Constatant certains débordements et le non-respect des procédures judiciaires, il prône le respect de l'État de droit. Le Conseil condamne ainsi « *toute immixtion et intimidation dans les affaires judiciaires* » et blâme également « *certaines magistrats ou groupement de magistrats qui agissent sans autorisation préalable des autorités compétentes dans d'autres services publics* ». Le communiqué réitère enfin que personne n'est au-dessus de la loi.

03/06 - Blanchiment d'argent. Un Mauricien en partance pour Madagascar a été arrêté à l'aéroport de Plaisance avec une somme de près 350 000 dollars qui pourrait provenir d'un trafic de drogue dure. La thèse d'un blanchiment d'argent est avancée. Madagascar est de plus en plus considéré comme une plaque tournante de trafics de drogue entre l'Afrique et l'océan Indien. Des réseaux Africains seraient bien implantés dans la capitale malgache.

06/06 - Tribunal Ampanihy : un sénateur HVM exige la libération d'un détenu. Il a récupéré par la force auprès du greffier responsable le dossier concernant un maire du district, Benoit Manjarimana, impliqué dans une affaire d'extorsion de fonds lors d'un « *dina* » et qui venait d'être placé sous mandat de dépôt. Selon *Midi*, un membre du parquet général de la cour d'appel de Toliara aurait ordonné au procureur d'Ampanihy de libérer le prévenu. Le secrétaire général du ministère de la justice aurait en revanche demandé que soit exécutée la décision de justice. Malgré des intimidations et des menaces d'affectation, le juge d'instruction aurait refusé le transfert du dossier afin « *de ne pas accorder une liberté provisoire pour un dossier où l'enquête au fond n'a pas encore commencé* ». Les partisans du sénateur auraient organisé une manifestation aux abords du tribunal et auraient obtenu que le maire recouvre la liberté. Le SMM, assisté par des responsables du syndicat des greffiers et des agents pénitentiaires, dénonce le « *non-respect de l'indépendance de la justice, le non-respect d'une décision de justice, l'ingérence des dirigeants politiques dans le traitement des dossiers judiciaires, les agissements visant à semer les troubles au niveau des tribunaux, ainsi que les agissements des responsables étatiques qui font pression sur les greffiers et les agents* ».

pénitentiaires pour des démarches contraires à la loi ». « Nous appelons tous les chefs d'institution à prendre des mesures immédiates », ajoute la déclaration lue à la Cour suprême.

08/06 - Incident d'Ampanihy - Le sénateur Samson Goulzar Andrianjaka nie toute pression pour exiger la libération du maire d'Androka, Benoit Manjarimana. D'après sa version, le maire a été emmené de force par un juge et trois policiers, alors qu'il sortait d'une réunion avec les autorités locales et les élus. Des agissements que condamne le sénateur qui a expliqué au juge d'instruction qu'« il y a quand même un minimum à respecter compte tenu du fait que le maire a été interpellé devant ses confrères et les autorités ». Mais, d'après le sénateur, le juge a persisté à vouloir placer le maire sous mandat de dépôt. Par solidarité, les maires ont décidé de se rendre devant la prison d'Ampanihy, puis devant le tribunal. « Quand le juge est sorti avec le maire, il l'a ramené personnellement à la prison d'Ampanihy avec sa propre voiture », précise le sénateur. « Nous n'intervenons pas dans la décision de la justice », a-t-il soutenu. Le vice-président du SMM, Clément Jaona, a affirmé pour sa part que « le juge d'instruction en question a été menacé par le maire quand celui-ci a été libéré ». Dans sa version des faits, « c'est ce juge qui a eu la pression du sénateur. Il a quitté la ville à cause des menaces du maire ». Le SMM dénonce « une liberté provisoire forcée et obtenue dans l'illégalité ». Il affirme que le juge d'instruction et ses proches ont reçu des menaces de mort. Le maire d'Androka a pris la fuite et reste introuvable. Selon certaines sources, il se serait réfugié dans sa famille à Toliara par peur de représailles.

24/06 - « Justice malgache : véritable passoire à criminels », titre La Gazette. Mohamed Mojize Hassan, qualifié de « criminel international », a bénéficié d'une évacuation sanitaire vers La Réunion malgré les charges retenues contre lui. Huit plaintes ont été déposées à son encontre pour d'importantes malversations et pour coups et blessures sur un jeune albinos, tabassé à mort à Toamasina. Il s'en serait également pris à un jeune karana dans la mosquée de cette même ville et aurait tenté de faire assassiner un agent de la gendarmerie en rémunérant une tierce personne. Malgré l'interdiction de sortie du territoire délivrée par le procureur général, Mojize est parvenu à quitter le pays grâce à une évacuation sanitaire. Le quotidien croit savoir que l'intéressé a conduit lui-même la voiture de location qui l'a accueilli à La Réunion et ce, en direction d'un hôtel et non de l'hôpital. Comme d'autres, écrit-il encore, Mohamed Mojize a réussi à passer à travers les mailles du filet de la justice malgache. Un filet qui, paradoxalement, « laisse passer les gros poissons et garde les petits ».

07/06 - Fonction publique - Une centaine de fonctionnaires ayant produit de faux diplômes de l'enseignement supérieur pour leur reclassement ont été démasqués en l'espace de 6 mois. Ceux-ci auraient été délivrés par des établissements privés et/ou publics. Le ministère de la fonction publique a déjà prononcé des sanctions pour une vingtaine d'entre eux : ils ont perdu leur poste et devront rembourser l'écart de salaire non justifié. Ils s'exposent également à des sanctions pénales pour faux et usage de faux. Les établissements qui délivrent ces diplômes risquent également une sanction. Le ministère en aurait déjà fait fermer quelques-uns.

13/06 - Un officier supérieur mêlé à une tentative de trafic d'or. « Il s'est emparé des 24 bracelets en or pesant au total 1 620 grammes saisis par l'administration douanière sur deux passagères en partance pour Nairobi », a déclaré le président du syndicat des employés des douanes (Sempidou). Après avoir procédé à la saisie des marchandises, l'officier supérieur a fait irruption. Il est parti avec les marchandises saisies et a emmené les passagères tout en menaçant l'employé des douanes, rapporte le président du syndicat. Le général Lantoarinjaka Razafindrakoto, chef d'Etat-major général de l'armée, annonce des « mesures disciplinaires » à l'encontre de l'officier incriminé. Selon *La Vérité*, le colonel est un proche du chef de l'Etat et se serait présenté comme le conjoint d'une des deux passagères. Le ministère des finances et du budget a déposé une plainte contre le colonel.

22/06 - Cinq individus, dont un magistrat de Mahajanga, deux policiers et deux civils en garde à vue à Vohémar pour des actes d'escroquerie. Soixante millions Ar ont été subtilisés à des opérateurs de vanille dans différents districts de la région Sava. Le magistrat a falsifié un ordre de mission délivré par la primature les mandatant de contrôler la production, le transport et le commerce de vanille. Les deux policiers et les deux civils ont bénéficié d'une liberté provisoire.

07/06 - Le mouvement Rohy, qui rassemble plus d'une centaine de plateformes et d'organisations de la société civile, a présenté son plan triennal de lutte contre la corruption. À travers le projet « *Ady lombonana amin'ny Kolikoly no Arindra* » (AIKA), ou coordination de la lutte contre la corruption, le combat contre ce fléau sera mené sur trois fronts : réduction des risques et opportunités de corruption, sensibilisation et amélioration de la communication de masse pour endiguer la banalisation de la corruption dans la vie quotidienne, éradication de l'impunité des auteurs des infractions. Le plan triennal, issu d'une large consultation dans les 22 régions, met en exergue onze secteurs : élections, fonction publique, transports, ressources naturelles, sécurité, sports, éducation, foncier, justice, finances et dépenses publiques. « Ces secteurs rejoignent

gnent les huit domaines prioritaires de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2015-2025 », explique Faraniaina Ramarosaona, coordinatrice du projet Aika. Le financement du projet n'est cependant pas assuré. « *Nous fonctionnons avec les moyens du bord* », soutient un autre responsable.

13/06 - Lutte contre la corruption - Haro sur les fausses déclarations de patrimoine. Le DG du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy, espère la sincérité des déclarations de patrimoine déposées par les personnalités étatiques, administratives et judiciaires, rappelant « *qu'une fausse déclaration de patrimoine est un délit, donc passible de sanction* ». La date butoir de dépôt atteinte, certains assujettis pourraient en effet avoir tenté de s'affranchir de leur obligation à peu de frais. Jean-Louis Andriamifidy met ainsi en garde les fraudeurs : « *Si jamais les citoyens constatent l'enrichissement illicite des hauts responsables, il peuvent déposer leurs doléances auprès des branches territoriales du Bianco* », précise-t-il. A la date limite de dépôt, le nombre de déclarants avoisinait les 70 % des assujettis. Une lettre de relance sera adressée aux derniers récalcitrants qui disposent encore de deux mois pour s'affranchir de leur obligation avant saisine de la Chaîne pénale anti-corruption. Environ 8 000 personnes sont concernées par cette obligation de déclaration. C'est seulement dans la Constitution de 2010 que celle-ci a été rendu obligatoire pour le président de la République, les ministres, députés, sénateurs et membres de la HCC, rappelle *Tribune*.

20/06 - Le Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo rencontre des difficultés à recruter des magistrats. Lancé en avril, l'appel à candidature n'a pas donné les résultats escomptés. La sélection risque de s'opérer sur un nombre trop restreint de candidats. Un nouvel appel a été lancé. « *Une capacité à travailler sous tension, à résister aux différentes pressions et interventions, une bonne condition physique, une disponibilité pour des déplacements fréquents et une intégrité avérée* », sont les critères retenus pour les postes à pourvoir. L'appel lancé en avril aurait entraîné une ruée de candidats, concentrée sur certains postes. Une source confie que « *la plupart des candidats sont plus intéressés par le statut et les conditions particulières [offertes] que réellement par la lutte contre la corruption* ». Selon le CSM, pour que les PAC des six provinces puissent être opérationnels, il faudrait recruter « *au moins cent magistrats* ».

21/06 - Extorsion de fonds - Une magistrate révoquée. Siégeant en conseil de discipline, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a décidé sa révocation pour une affaire remontant à 2009. Deux individus se présentant comme officier de police et agent du ministère du travail se sont présentés devant un homme d'affaires pour lui extorquer une somme de 7 millions Ar. Accompagnés d'une femme se présentant comme procureure du tribunal de première instance d'Antananarivo, les « *usurpateurs* » ont menacé leur victime de le faire incarcérer pour emploi de mineur, sauf paiement de la somme réclamée. Le paiement s'est déroulé en deux temps mais la victime avait pu informer la gendarmerie de cette manigance. Deux autres magistrats ont été sanctionnés pour abandon de poste et indiscipline.

15/06 - Vingt sacs de cannabis transportés par un faux 4x4 de la gendarmerie nationale à Ihosy. Le chauffeur, un gendarme licencié en 2010, prétendait être toujours en fonction. « *Il était en tenue militaire, gradé de trois barrettes. Son frère est un colonel à qui appartient le 4x4* », rapporte une source sécuritaire locale. Le colonel impliqué dans ce trafic a été convoqué pour enquête. « *La gendarmerie, en train de redorer son blason ne tolère aucune infraction qu'aurait commis son élément* », a souligné le chef des services de communication de la gendarmerie.

30/06 - Promotion de la redevabilité : un guide des citoyens en gestation. Les organisations Liberty 32, l'ONG Tolotsoa, le Centre européen d'appui électoral et le Center for creative leadership (CCL) – réunis autour du projet « *Redevabilité à Madagascar : de la théorie à la pratique* » – projettent de créer un guide des citoyens sur la redevabilité. Objectif : « *le renforcement de capacités de ceux-ci* » d'une part et « *l'obligation des dirigeants de rendre des comptes* » d'autre part. Le projet est financé par l'ambassade des Etats-Unis.

► Santé, droits des femmes

10/06 - Les nouvelles statistiques sur le VIH/Sida sont alarmantes. Le nombre de séropositifs grimpe à Antananarivo et dans d'autres grandes villes, depuis janvier. Le Dr Hervé Rabeson, chef de service médical de la commune d'Antananarivo, tire la sonnette d'alarme. Un projet financé par le Fonds mondial a permis de multiplier les interventions dans trente-sept villes. ONU-Sida estime à 3 000 le nombre de personnes décédées du Sida à Madagascar en 2016. « *Certains arrivent dans des hôpitaux sans savoir qu'ils sont porteurs du virus. Souvent, ils sont dépistés au stade final de la maladie et en meurent* », déplore le Dr Miary-Zo Andrianoelina, du comité national de lutte contre le Sida.

20/06 - Une nouvelle loi sur le planning familial a été adoptée par l'Assemblée nationale. Elle donne plus de liberté à la santé de la reproduction. L'ancien texte, datant du régime colonial, interdisait toute forme de publicité entravant la reproduction. « *L'ancienne loi n'est plus compatible avec les réalités. À*

l'époque coloniale, on a incité les familles à avoir beaucoup d'enfants, pour avoir beaucoup de main d'œuvre », explique le secrétaire général du ministère de la santé, le Dr Joséa Ratsirarson. A l'heure actuelle, poursuit-il, la croissance démographique est trop rapide et constitue un frein au développement. L'article 21 de ce nouveau texte stipule, entre autres, l'obligation de « conseils et d'offres de service contraceptif pour les adolescents et les jeunes ayant une vie sexuelle active, mariés ou non ». Le Dr Joséa Ratsirarson précise toutefois que l'utilisation d'une méthode contraceptive est subordonnée, pour les mineures, à un accord parental. L'IVG reste proscrite. Le texte précise toutefois que l'avortement est autorisé au cas où la grossesse pourrait avoir un impact sur la vie de la mère. La décision doit être prise par deux responsables de la santé qui doivent faire un rapport écrit à la mère. Cette dernière doit également établir un consentement manuscrit. L'article 17 invite par ailleurs les hommes à respecter le choix de leur femme sur leur procréation : « Les hommes ont l'obligation de protéger le droit de la femme sur la maternité et la reproduction, ainsi que leur liberté à jouir des services sur le planning familial ».

28/06 - L'adoption de la loi sur le planning familial reportée au mois d'octobre : les sénateurs se disent préoccupés par le risque de libéralisation de l'IVG. *« L'avortement n'est pas conforme à la culture malgache. Notre bénédiction aux mariés incite même à donner naissance à sept filles et sept garçons. Les jeunes vont en profiter si l'avortement n'est pas interdit, c'est la raison pour laquelle le Sénat doit réfléchir à cela »,* affirme le sénateur Olivier Rakotovazaha.

20/06 - Abus sexuels - La foule brûle le temple de Marc Tatandraza, pasteur de l'Eglise néo-réformée FKM de Soanierana Ivongo. Des villageois en furie se sont heurtés au pasteur et à une centaine de fidèles. Plusieurs dizaines d'entre eux auraient été blessés. 18 fidèles ont été arrêtés mais le pasteur est parvenu à s'enfuir avec une centaine d'entre eux. Des séquestrations d'adolescentes, des abus sexuels, ainsi qu'une prise d'otage incriminant cette communauté religieuse ont mis le feu aux poudres, selon les autorités locales. Le repris de justice Marc Tatandraza s'est érigé en gourou depuis son installation dans la localité, au début du mois, accompagné de fidèles en provenance de Mahajanga, Mandritsara, Toliara, Amboromalandy et Antananarivo. Aveuglées par les prêches du pasteur et de ses acolytes, des femmes ont quitté leur conjoint et fait donation de leurs biens. Des collégiennes, lycéennes ou étudiantes mineures ont abandonné leur foyer pour s'installer au temple avec les fidèles FKM, dans des dortoirs de fortune. Les incidents ont débuté lorsque des parents sont venus au temple chercher leurs enfants. Ils ont été chassés avec violence par les fidèles. Un individu, qui avait accompagné les parents des adolescentes a été ligoté et séquestré. Pour répondre aux attaques des paroissiens munis de bâtons et de lance-pierres, les familles ont demandé le renfort des villageois. Les forces de l'ordre venues s'interposer ont été accueillies par les fidèles à coup de lance-pierres. En position de force, le fokonolona a chargé les émeutiers du FKM et a mis le feu au temple, vandalisant l'habitation de Marc Tatandraza et de ses disciples. Marc Tatandraza avait déjà été arrêté aux prix d'un affrontement avec ses fidèles à Mahajanga en mars 2015. Son temple avait été fermé.

► Traite

15/06 - Les envois clandestins de travailleuses malgaches vers des destinations à hauts risques sur la sellette. Des rencontres avec les autorités et les compagnies aériennes ont été organisées à l'initiative de l'OIM pour mettre un coup d'arrêt à ces trafics. Les réunions de sensibilisation ont vu notamment la participation des compagnies aériennes et des autorités en exercice à l'aéroport international d'Ivato, dont l'Aviation Civile de Madagascar, la Police de l'air et des frontières et la gendarmerie. La décision de suspendre ces départs, prise en 2013, est contournée en permanence par des pratiques corruptives qui nourrissent tout un réseau de prise en charge des candidates et de confection de faux documents mettant en cause des fonctionnaires et des personnels des compagnies aériennes. L'OIM rappelle que toute complicité avérée dans cette traite humaine est passible d'au moins deux mois de réclusion.

29/06 - En un mois une cinquantaine de jeunes femmes en partance pour le Moyen Orient ont été arrêtées à l'aéroport d'Ivato. Trois agences de voyages ont été suspendues et plusieurs gérants arrêtés. Le département américain en charge de la surveillance de la traite des personnes déplore une détérioration de la situation dans le « *Trafficking in persons report* » 2017. « *Le gouvernement de Madagascar ne se conforme pas entièrement aux normes minimum pour l'élimination de la traite de personnes* », souligne-t-il d'emblée. Le pouvoir aurait échoué à poursuivre et à condamner les auteurs de traite présumée. Malgré l'existence de rapports supposant la complicité de responsables publics, aucun agent n'a été interrogé et aucune enquête n'a été menée concernant des fonctionnaires ayant facilité l'exploitation sexuelle de mineures. A cela s'ajoute, l'inexistence de budget alloué par le gouvernement au Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains, l'agence en charge de la coordination nationale des efforts contre la traite de personnes, de la sensibilisation ou de la mise en œuvre du plan d'action national dans ce sens. Une défaillance qui a valu une rétrogradation à la liste de surveillance de la catégorie 2 pour Madagascar. Le gouvernement ne dispose pas de dispositifs formels pour une identification proactive des victimes de traite parmi les populations vulnérables. Il n'a pas assuré la prise en charge systématique de toutes les victimes et n'a pas fourni efforts de sensibilisation, ajoute encore le rapport.

► Droits des enfants

08/06 - Les cas de viol incestueux progressent. La ministre de la population, Onitiana Realy, met en garde les parents et les familles. « *Les parents, à savoir, le père biologique, l'oncle, les cousins, sont répertoriés parmi les principaux auteurs des viols, selon les statistiques que nous possédons au sein de notre département* », avance-t-elle. Au centre Vonjy de la maternité de Befelatanana, les chiffres du premier semestre 2016 révèlent que 8 % des viols sont commis par des pères biologiques. Le docteur Olivier Rakotomalala, psychologue, suppose que le laxisme de l'éducation familiale, associé à une immaturité affective et à une culture valorisant le lien familial, sont à l'origine de cette « *pédophilie intrafamiliale* ». 760 réseaux de protection de l'enfant sont implantés dans le pays pour alerter sur ces violences envers les mineurs mais de nombreuses communautés n'en possèdent pas encore. L'Unicef appuie la mise en garde de la ministre, en insistant sur le volet prévention.

► Médias, communication

08/06 - Trois chefs d'inculpation pesant contre Fernand Cello, journaliste d'investigation à Ilakaka, ont été abandonnés, annonce Amnesty International. Ces chefs d'inculpation étaient liés à son travail de journaliste. Suite aux démarches entreprises par l'ONG, il reçoit également les soins dont il a besoin. Les chefs d'inculpation de « *diffamation* », d'« *atteinte à la sûreté de l'État* » et d'« *incitation à la haine* » ont été abandonnés. Le journaliste doit cependant toujours répondre de quatre autres chefs d'inculpations liés à des accusations selon lesquelles il aurait volé un chéquier. Il a nié ces allégations. Fernand Cello, dont le vrai nom est Avimana Fernand, a été arrêté le 5 mai alors qu'il sortait d'une clinique où il était soigné depuis quelques jours à Antananarivo. Il a été appréhendé après avoir dénoncé l'existence d'une exploitation illégale de saphirs. Le ministère des mines a finalement ordonné la suspension des activités de la compagnie minière pour non-respect des dispositions du code minier.

15/06 - Affaire Hiary Rapanoelina²: ses collègues artistes se mobilisent sur les réseaux sociaux pour obtenir sa libération. Impliqué dans l'affaire du groupe Facebook « *Fifosana hanatsarana ny pipoles gasy* », Hiary Rapanoelina a été condamné début mars à un an d'emprisonnement ferme. Sur son compte Facebook, le célèbre artiste Jaobjoby a haussé le ton, rappelant que Hiary Rapanoelina n'a tué personne et n'a pas vendu des terrains aux étrangers. Les artistes se disent déterminés à user de tous les moyens possibles pour obtenir sa remise en liberté.

28/06 - Le directeur et le rédacteur en chef du quotidien Free News ont été convoqués à la brigade criminelle suite à un article relatant la construction d'un immeuble de cinq étages financé par le président du Sénat, Honoré Rakotomanana. Les journalistes membres du Mouvement pour la liberté d'expression (MLE) se mobilisent pour leur défense. Malgré un accord trouvé entre les deux parties à l'issue d'une médiation dirigée par l'Ordre des journalistes, la Chambre haute a en effet poursuivi la procédure judiciaire. L'accord prévoyait la publication d'un droit de réponse assorti d'une excuse publique mais alors que Free News a respecté les termes de cet accord, la Chambre haute a choisi l'affrontement, explique *Midi*. Le MLE poursuit par ailleurs son combat contre le code de la communication jugé liberticide. Une mobilisation est prévue le 7 juillet pour marquer l'anniversaire de l'adoption du code.

01/06 - « Pas d'appel à la prière pour les chiites de la mosquée d'Ivato », titre La LOI du 28/04. Le complexe culturel chiite Imam Reza situé à Ivato a vu rejeter sa demande par le maire de cette banlieue d'Antananarivo, Penjy Randrianarisoa, de faire retentir l'appel du muezzin chaque jour à 5 heures du matin. Ce complexe, financé par le gouvernement iranien par le biais de la Fondation Tibyane, se contente, pour l'instant, de dispenser des cours d'enseignement de l'islam. Cette immense mosquée, la seconde du pays, avait été inaugurée en 2015 par l'ambassadeur iranien à Madagascar et par Molou Navazaly Rossanaly, président du Conseil régional de l'océan Indien (CROI). Ce dernier a été condamné à une peine de travaux forcés en 2016 pour trafic d'or.

ÉCONOMIE - SOCIAL

² Cf. Revue de presse février 2017 p. 15 et mars 2017 p. 16. Le créateur du groupe Facebook a été placé en garde à vue début février pour « *diffamation, atteinte à l'intégrité, incitation à la haine* » par des artistes et par le député du district d'Antananarivo Atsimondrano, Harijaona Randriamalala. L'administrateur de ce groupe de plus de 76 000 membres, créé en juin 2015, avait mis sous le feu des projecteurs diverses personnalités publiques, hommes politiques, hommes d'affaires et célébrités du show-biz avec de nombreux commentaires sarcastiques, parfois insultants et haineux. Hiary Rapanoelina a été condamné début mars. L'ambassade des Etats-Unis avait exprimé sa consternation face à ce verdict.

► Exploitations minières, trafics, environnement, foncier

23/06 - Le projet de nouveau code minier doit encore attendre. Il ne figure pas à l'agenda du Parlement pour cette session ordinaire. En dépit des nombreuses consultations auquel ce projet de refonte a donné lieu, Hery Rajaonarimampianina a récemment déclaré que « *pour le moment il n'y a pas de changement, nous appliquons le code existant et aucun changement ne se produira dans un proche avenir* », ajoutant par ailleurs que si des changements devaient intervenir ils ne s'appliqueraient pas aux projets existants. La refonte du code minier fait pourtant partie de l'une des nombreuses priorités du Plan national de développement (PND). Les autorités ont déclaré à plusieurs reprises que l'actuel code minier, rédigé en 1999, ne répondrait plus aux besoins. Le chef de l'Etat avait annoncé cette refonte au plus tard pour début 2016.

19/06 - Toliara Sands redémarre ses activités de pré-exploitation, annonce Tribune. Le projet minier d'exploitation d'ilménite de Ranobe par Toliara Sands avait été momentanément suspendu en 2015 en raison de la chute des cours sur le marché mondial. Le projet a déjà reçu le permis environnemental et le permis d'exploitation mais d'autres autorisations sont en attente. Les maires des communes concernées se déclarent impatients de voir ce projet démarrer. La phase de construction porte notamment sur les infrastructures liées au site, telles que la route qui va traverser plusieurs communes pour évacuer les minerais et la jetée pour exporter les produits après séparation. Mais pour parvenir à ce stade, la priorité des plans d'actions va au processus de sécurisation foncière, avec comme condition la mise à jour des états parcellaires, ainsi que la matérialisation du partenariat public privé (PPP). Paubert Mahatante, président régional de la société civile, se dit également favorable au projet mais prévient qu'il fera preuve de vigilance dans l'application des engagements de la société. Le sous-comité régional de coordination (SCRC) dont il est membre, a été créé en 2012. Cette plateforme d'échanges assure l'interface entre les autorités locales et Toliara Sands. Il a pour objectif d'intégrer le projet au développement régional, d'accélérer le processus de mise en exploitation dans les normes juridiques et techniques et d'optimiser les impacts socio-économiques au niveau des communautés de base.

Madagate fait mention d'une situation conflictuelle entre Toliara Sands et la société civile, mettant en avant les prises de position de l'association Ma.Zo.To (Miaro Aina – Zon'olombelona- TOnolo iainana), association de notables traditionnels, qui exige se stopper le projet tant qu'un accord gagnant-gagnant n'aura pas été trouvé, en faveur d'un « *développement qui respecte la nature et la culture* ».

06/06 - L'aire protégée de Loky Manambato (district de Vohémar) sévèrement menacée par une exploitation minière d'or. Plus de 300 personnes ont investi les lieux. Les exploitants utilisent de gros engins qui saccagent l'environnement et font fuir les Lémuriens blancs, espèce protégée par l'ONG Fanamby.

08/06 - Arrêtés pour trafic d'ossements humains, deux individus ont été placés sous mandat de dépôt. Quatre autres ont bénéficié d'une liberté provisoire. Ce trafic serait l'œuvre d'un réseau qui agirait de Toliara à Antananarivo. Lancée depuis Toliara jusque dans la capitale, la poursuite a débouché sur l'arrestation de ces six suspects, transporteurs, intermédiaires et démarcheurs. 103 kg d'ossements humains ont été saisis sur eux. L'enquête a confirmé que ces ossements ont été volés dans le Sud. Certains appartiennent aux proches des trafiquants eux-mêmes. Les intermédiaires achètent ces ossements 40 000 Ar le kilo pour les revendre 2 000 000 Ar dans la capitale. A quoi sont utilisés ces ossements ? Le mystère reste entier...

30/06 - Le bureau des douanes de l'aéroport d'Ivato a intercepté un passager à destination de Hong Kong en possession de lingots d'or pesant au total 3,9 kg, dissimulés dans une valise à double fond. Le ressortissant hongkongais devait embarquer sur un vol à destination de Maurice.

27/06 - Saisie de 370 tortues dans les bagages d'un Malgache en partance pour le Vietnam via un vol de Kenya Airways pour Nairobi. Le suspect a été démasqué grâce à un renseignement anonyme parvenu à la police de l'air et des frontières.

02/06 - La 53e réunion du comité permanent de la Convention Ramsar a désigné cinq nouveaux sites malgaches. Il s'agit des zones humides de l'Onilahy, de l'archipel des îles Barren, des mangroves de Tsiribihina, du lac de Sofia et des zones humides d'Ambondrombe. Madagascar avait déjà inscrit 10 nouveaux sites en février. Le pays compte désormais 20 sites Ramsar avec une superficie de plus de deux millions d'hectares. La démarche de soumission des zones humides à la Convention est une initiative du gouvernement, très activement appuyée par WWF Madagascar, qui assure la gestion de deux des cinq nouveaux sites.

13/06 - 83 % des palmiers de Madagascar sont menacés ou proches de l'extinction en raison de l'exploitation par l'homme pour différents usages et de la déforestation. Or 98 % des 204 espèces de palmiers étant endémiques, les écosystèmes présents sur la Grande Ile sont proches de la disparition.

10/06 - Des petits paysans du Sud-Ouest se disent forcés par des investisseurs chinois à leur vendre leurs terres à des prix dérisoires (7 Ar le m² soit 0,01 dollar). C'est ce qu'affirme le bulletin d'information de *TV Plus*. Une transaction foncière similaire au Kenya en 2008 s'est faite à un prix de 0,05 dollars US le m² pour un total de 40.000 ha. Selon *La Gazette*, plus de 5 000 hectares ont déjà été acquis par des investisseurs chinois. Les agriculteurs des communes d'Antanimieva et Befandriana Atsimo se disent dans l'impossibilité de refuser, par crainte d'être expulsés et de perdre ainsi à la fois leur terre et la petite indemnisation offerte.

► **Coopération, FMI, Banque mondiale**

03/06 - Coopération Japon-Madagascar. Une importante rencontre public-privé aura lieu le 24 juillet à Antananarivo, avec à l'ordre du jour le développement de grandes infrastructures, l'aménagement du territoire et des investissements dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures. L'ambassadeur du Japon a annoncé l'arrivée prochaine d'une mission préliminaire du gouvernement japonais composée d'une trentaine d'opérateurs et d'investisseurs. Une centaine de représentants du secteur privé japonais participeront à la conférence du mois de juillet.

15/06 - La Banque allemande de développement KfW a débloqué un financement de 14 millions d'euros pour un projet d'électrification rurale. Les fonds serviront à la construction de cinq centrales hydroélectriques d'une capacité globale de 13,3 MW dans la région Sava, pour le raccordement de 138 communes. La production permettra de réduire de 80 %, le budget affecté par la région à l'achat de carburant pour produire de l'électricité.

20/06 - Hery Rajaonarimampianina a réceptionné au port de Toamasina 3 100 tonnes de riz sur les 4 300 offerts par la Chine en réponse à l'appel du gouvernement après la période de sécheresse qui a sévi dans le pays et le passage du cyclone Enawo. Les 1 200 tonnes restantes sont attendus au mois d'août. La gestion de ce don est confiée au Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC). Une partie alimentera les stocks de précaution. La Chine apporte en outre son appui au développement de la culture du riz hybride, qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays, en termes de productivité et de qualité.

15/06 - Le dossier Madagascar passera devant le conseil d'administration du FMI fin juin. Le gouvernement affiche sa confiance pour le décaissement de la deuxième tranche du programme Facilité élargie de crédit (FEC). « *Il n'y a aucune raison pour que ce programme soit bloqué* », a déclaré Gervais Rakotoarimana, ministre des finances et du budget. Les conclusions préliminaires de la mission d'évaluation du FMI avaient mis au conditionnel l'examen du dossier au mois de mars, lors de la première revue semestrielle de ce programme, en raison notamment de la situation financière d'Air Madagascar et de la Jirama. Le gouvernement a demandé une révision à la hausse du montant de cette seconde tranche pour pouvoir faire face aux besoins de reconstruction suite au passage du cyclone Enawo en mars 2016.

29/06 - Le conseil d'administration du FMI a accordé le décaissement de la 2e tranche de la Facilité élargie de crédit (FEC) après la première revue du programme. Le montant s'élève à près de 85 millions de dollars. Initialement cette seconde tranche devait être de près de 45 millions de dollars mais le CA du FMI a tenu compte, entre autres, des impacts du cyclone Enawo et de la sécheresse qui a affecté la production agricole. Cette hausse ne devrait pas remettre en cause les autres décaissements dans la mesure où c'est le montant global de la FEC qui a connu une augmentation. L'enveloppe globale du programme triennal prévue est de près de 305 millions de dollars. Le premier décaissement, de près de 45 millions de dollars, avait été effectué en juillet 2016. La prochaine revue du programme sera effectuée par une mission du FMI annoncée pour septembre. Si le gouvernement réalise une bonne performance, le décaissement de la troisième tranche de près de 45 millions de dollars sera programmé au mois de novembre.

Le business plan de la Jirama validé par le C.A. du FMI prévoit une hausse de 7,5 % du tarif de l'électricité dès le 1er juillet. Il prévoit une baisse progressive des subventions publiques, avec pour objectif zéro subvention en 2021.

21/06 - La Banque mondiale annonce une enveloppe d'au moins 250 millions de dollars pour soutenir le développement humain. L'enveloppe sera affectée en priorité aux projets touchant la santé, la scolarisation et la lutte contre la malnutrition. La Banque intervient déjà dans deux projets humanitaires dans le Sud. En 2015, son conseil d'administration a approuvé un crédit de 40 millions de dollars pour financer un projet de filets sociaux. Le projet cible 32 000 ménages extrêmement pauvres, atteignant plus de 162 500 bénéficiaires. Une année plus tard, l'institution a annoncé une enveloppe de 35 millions pour les ménages affectés par la sécheresse dans le Sud. Ce financement additionnel bénéficiera à plus de 320 000 personnes.

29/06 - Le groupe Banque mondiale soutiendra Madagascar dans son objectif de résilience et de croissance inclusive. Une somme de 1,3 milliards de dollars a été octroyée dans le cadre de ce partenariat. « Cette aide contribuera à accroître la résilience des personnes les plus vulnérables, à favoriser une croissance inclusive et à mobiliser d'importants investissements privés pour le développement, tout en renforçant les institutions nationales et locales afin de réduire la fragilité. Cette stratégie couvre la période 2017-2021 », rapporte un communiqué. Il s'agit, précisément, d'une meilleure gestion des moyens de subsistance dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

19/06 - La candidature d'adhésion de Madagascar à la Banque asiatique d'investissement en infrastructures (AIIB) a été approuvée. Le ministre chargé des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et des équipements, Narson Rafidimanana, avait signé l'accord d'adhésion fin mai. L'institution financière, lancée à l'initiative de la Chine, détient 100 milliards de dollars de capital souscrit, dont quelques 20 milliards en capital d'apport.

21/06 - L'Etat emprunte 51 millions d'euros à la Deutsche Bank AG afin de rembourser les créances de fournisseurs en énergie et les bons du trésor. « En raison de la faiblesse des ressources propres de l'Etat, le pays a un besoin urgent d'appuis extérieurs, massifs et coordonnés, afin de mettre en œuvre les programmes de reconstruction et de développement », lit-on dans l'exposé des motifs de la loi autorisant la ratification du contrat de crédit relatif à ce prêt budgétaire consenti, note *Midi*, « dans les conditions d'une banque privée qui sont loin d'être concessionnels, comme celui des bailleurs de fonds traditionnels. Ce recours à un financement provenant d'une banque privée n'est que la forme de la perte de confiance des bailleurs de fonds bilatéraux vis-à-vis du régime. En augmentant par exemple le montant des subventions de la Jirama et d'Air Madagascar, le gouvernement n'a pas du tout respecté les conditions proposées par le FMI », estime le titre. Le ministère des finances et du budget précise que l'emprunt reste dans le plafond convenu avec les partenaires financiers, fixé à 100 millions de dollars. De plus, les conditions sont avantageuses, grâce à la garantie partielle de crédit accordée par la BAD. Il dément que ce prêt ait été souscrit pour assurer la paye des fonctionnaires.

27/06 - Coopération : le chef de l'Etat veut des relations « gagnant-gagnant » et non plus soumises à des conditionnalités contraignantes. Des financements ont été promis pour redresser la situation économique du pays, déclare-t-il, mais ils sont soumis à des conditionnalités que le pouvoir ne peut pas respecter et jusqu'ici les décaissements se font attendre. Sur la sellette, notamment, l'octroi de subventions à Air Madagascar et à la Jirama, qui plombent le budget de l'Etat. Hery Rajaonarimampianina en appelle au respect de la souveraineté nationale, rapporte *Midi*. L'échéance électorale de 2018 approchant, le pouvoir est à la recherche d'investisseurs soucieux de développer des relations mutuellement avantageuses.

29/06 - Hery Rajaonarimampianina reçu à l'Elysée par Emmanuel Macron³. Au menu notamment la coopération entre les deux pays alors que Paris subit de plus en plus la concurrence des pays asiatiques. Mais également les questions sécuritaires et géopolitiques sur les îles Eparses et les attaques contre les *Karana* de nationalité française. Il a été notamment question du renforcement de la sécurité maritime et de la protection des zones de pêche dans l'océan Indien, d'autant que Madagascar, qui assure la présidence de l'OIF, entend assumer son rôle aux côtés des autres pays de la région, francophones notamment. Le dossier du changement climatique et ses impacts a été également à l'ordre du jour, Madagascar étant l'un des pays les plus exposés au niveau mondial. La coopération française mettra l'accent sur la valorisation et l'exploitation des énergies renouvelables. Un forum sur « le renouveau économique de Madagascar » se tiendra cette année et devra rassembler les investisseurs francophones. Le président malgache a souligné la forte présence de grandes entreprises françaises à l'œuvre dans la Grande île, parmi lesquelles Bouygues, Colas et Aéroport de Paris pour les travaux d'extension de l'aéroport d'Ivato. *Tribune* note que le dossier des îles Eparses n'a été qu'évoqué. « Les discussions devront se poursuivre », est-il mentionné dans le communiqué.

► Conflits sociaux

02/06 - Menace de grève écartée à l'université : un consensus a été trouvé entre le syndicat des enseignants-chercheurs (Seces) et l'Etat au sujet du règlement de diverses indemnités. Les activités pédagogiques reprennent. L'Etat se donne jusqu'à 2017 pour régler une partie de ces arriérés. La totalité des règlements s'effectuera à partir de janvier 2018. La décision de suspension du mouvement a été contestée par une minorité des membres du syndicat.

³ Interviews du Président malgache :
[France 24](#)
[TV5 Monde](#)

02/06 - Le syndicat des employés des douanes (Sempidou) décide la suspension de son mouvement de revendication portant sur le changement du mode de calcul de leurs primes et avantages. Le ministère des finances et du budget s'est engagé à étudier ces revendications et à donner une réponse avant la fin du mois.

27/06 - Fin de l'ultimatum : les douaniers reprennent leur mouvement de grève. Ils déclarent insatisfaits des propositions reçues de leur direction. D'une durée illimitée, l'appel à cesser le travail est de l'organisation d'un service minimum. Le Trésor public et les opérateurs risquent néanmoins de subir des pertes considérables. Les entreprises franches seront les premières à subir de plein fouet cette paralysie de l'administration. La grève fait peser un risque important d'inflation, de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois, s'alarment les organisations patronales. Pour le seul cas d'Ambatovy, une semaine de grève bloque des exportations estimées entre 20 et 30 millions de dollars. 70 containers d'intrants destinés à la société sont déjà bloqués au port de Toamasina.

03/06 - Les greffiers annoncent un mouvement de grève générale et illimitée, sans service minimum. D'après Randriambololona Haja, président du syndicat des greffiers, leur fonction est plus que jamais menacée. Le ministère de la justice tenterait de les supplanter par des personnes dépourvues des compétences requises. Les greffiers se disent ignorés par les autorités, qui privilégieraient la satisfaction des revendications formulées par d'autres corps de fonctionnaires, comme les enseignants-chercheurs et les douaniers, qui disposent de moyens de pression. Ils réclament une reconnaissance de leur fonction et l'attribution de divers avantages catégoriels, revendication non prise en compte depuis 2006.

16/06 - Le syndicat des greffiers annonce qu'un accord a été trouvé avec la primature. Une commission doit être mise sur pied pour dénouer la crise. Le mouvement de grève est suspendu pour 15 jours.

14/06 - Le Syndicat des marins de Madagascar (SYGMA) monte à nouveau au créneau pour prêter main forte aux revendications de 43 dockers licenciés depuis cinq ans. D'après le SYGMA, le motif de leur licenciement est leur adhésion au syndicat. La justice leur a reconnu ce droit et a condamné la société, ordonnant en vain leur réintégration. Le SYGMA exige qu'aussitôt réintégrés ils bénéficient du statut d'employés permanents qui leur avait été refusé. Une rencontre a eu lieu avec le ministère des transports.

► Divers

01/05 - « Le nouveau président français, Emmanuel Macron, peut compter sur le soutien financier d'opérateurs économiques malgaches », titre *La LOI*. Ainsi, les patrons du groupe Axian (Telma, Jovenna, First Immo, etc.), Hassanein Hiridjee et Amin Hiridjee, de nationalité française, ont généreusement contribué à la campagne du leader du mouvement En Marche ! Les « *MacronLeaks* » - le piratage et la diffusion de la correspondance électronique de l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron - révèlent qu'Amin Hiridjee a effectué en mars un don de 12 100 euros à l'association de financement d'En Marche ! Ce montant dépassant le plafond légal des dons, fixé à 7 500 euros, le président de l'association a écrit à Hassanein Hiridjee pour lui demander qu'Amin fasse deux virements, sur des comptes distincts. Le nouveau président a récolté au total 9 millions d'euros de dons pour financer sa campagne, indique *La LOI*.

16/06 - Le groupe Axian d'Hassanein Hiridjee s'engage en Afrique. Il y a plus d'un an, l'homme d'affaires et sa famille ont remembré la totalité de leurs actifs professionnels. Ceux d'Hassanein Hiridjee (Jovenna, EDM, BNI Madagascar, First Immo, Telma, MVola, TOM) sont aujourd'hui concentrés autour du groupe Axian après plusieurs acquisitions faites sur l'océan Indien. En 2015, il racheté les actifs d'Outremer Télécom à La Réunion et Mayotte en association avec le milliardaire français Xavier Niel (Free-Iliade). Hiridjee a également acquis la seconde licence télécoms des Comores en 2016. Pour se développer en Afrique, il a pris une participation dans Adenia Capital IV créé en 2016 avec un ticket d'entrée de 12 millions d'euros. Adenia Capital IV regroupe 29 investisseurs, dont 9 institutions de financement du développement. Cette acquisition renforce le groupe Axian sur l'Afrique car Adenia Capital IV est déjà présent dans plusieurs entreprises africaines à travers les 230 millions investis depuis 2002 notamment en Côte d'Ivoire, Ghana et Madagascar (Opham). Le PDG du groupe Axian affiche un chiffre d'affaires de 515 millions de dollars.

01/06 - Les transferts et subventions enregistrent une forte hausse dans le budget rectificatif 2017. Une grande partie de cette enveloppe est destinée à la Jirama et à Air Madagascar. Le FMI semble favorable au versement de ces subventions additionnelles : la Jirama, en pleine phase de restructuration, subit de plein fouet les aléas du changement climatique. *Tribune* rappelle que la compagnie engloutit à elle seule pas moins de 10 % du budget de l'Etat, de l'aveu même du chef de l'Etat. Par ailleurs, les négociations du gouvernement avec Air Austral, dans le cadre du projet de partenariat stratégique pour sa compagnie aérienne, entraîneront un important transfert exceptionnel, destiné à éponger les pertes antérieures, estimées

à 88 millions de dollars. Air Austral annonce pour sa part un apport frais de 40 millions de dollars provenant d'un investisseur dont l'identité n'est pas été révélée.

14/06 - Déficit de la Jirama : le projet de loi de finances rectificative prévoit une enveloppe d'aide de 200 milliards Ar, soit 50 milliards de plus que ce qui avait été annoncé précédemment. Le gouvernement s'était en effet engagé à ne pas dépasser le montant de 150 milliards. En janvier, les dirigeants de l'entreprise publique avaient demandé une subvention de 750 milliards Ar pour faire face au changement climatique et aux problèmes d'approvisionnement en fuel. On ignore si le FMI a donné son accord. Le dossier Madagascar devrait passer devant son conseil d'administration dans les prochains jours.

21/06 - Sortir le Sud de l'ombre. Tel est l'un des challenges que se fixe Hery Rajaonarimampianina, qui n'a de cesse d'affirmer que, désormais, le Sud « *ne sera plus le laissé-pour-compte des projets de développement* ». Ce sera, affirme-t-il, une zone pilote pour la mise en place de « *projets structurants* ». La région a été sous les feux des projecteurs durant toute la semaine dans le cadre d'un important déplacement de l'exécutif venu lancer des « *projets d'envergure* » et procéder à des inaugurations. Le déplacement a été clôturé par un conseil des ministres décentralisé où les sujets concernant la province de Toliara ont été au centre des débats.

23/06 - Lemur Ressources développe un projet intégré d'énergie à base de charbon dans le Sud-Ouest de Madagascar. Le projet est en cours de financement par la banque de Développement d'Afrique du Sud (DBSA). Il repose sur l'exploitation d'une mine de charbon dont les réserves sont estimées à 136 millions de tonnes. La centrale électrique aurait une puissance de 60 MW pouvant évoluer jusqu'à 1 000 MW. En projet, une ligne de transmission de plus de 200 km. Lemur Ressources a déjà investi plus de 10 millions de dollars dans le développement du projet.

12/06 - Dans le cadre de son entrée dans le capital d'Air Madagascar, la proposition de la direction générale de la compagnie malgache reviendra à Air Austral. La présidence du conseil d'administration sera assurée par Madagascar. Le fait d'avoir la main sur la direction générale devrait permettre ainsi à la compagnie réunionnaise de mettre au concret les lignes fixées dans le business plan présenté dans le cadre de ce partenariat. Dans ce sens, le transporteur réunionnais estime qu'Air Madagascar pourrait renouer avec les bénéficiaires au bout de trois ans de redressement.

15/06 - Les associations de consommateurs tirent la sonnette d'alarme concernant la flambée des prix des aliments de première nécessité. Si le prix du riz commence à baisser avec le début de la saison des récoltes, le sucre, l'huile, le café et le savon sont à la hausse. L'association de consommateurs Garduc, présente dans 17 régions, appelle les autorités à prendre leurs responsabilités pour remédier à l'inflation. Avec un salaire minimum fixé à 140.000 Ar (environ 40 euros), la population a de plus en plus de difficultés à survivre. A l'origine de cette flambée des prix, les spéculateurs, dénonce le président de l'association. « *Il n'y a pas de pénurie mais ce sont les rétentions de stocks des grossistes et des importateurs qui provoquent la hausse des prix* », explique-t-il.

29/06 - Importation de 200 000 tonnes de riz blanc avec 25 % de brisure pour la période 2017-2018. Pour faire face au déficit de production nationale suite au passage du cyclone Enawo et à la longue période de sécheresse, l'Etat a lancé un appel d'offre international qui a été remporté par la société M/s Hunt Technology Trading FZC. Le fournisseur assurera l'arrivée des marchandises aux ports de Toamasina, Mahajanga et Antsiranana pour limiter les coûts d'acheminement. Les 200 000 tonnes de riz joueront un rôle de régulateur. L'Etat se contentera d'être le facilitateur.

15/06 - Les dégâts occasionnés par le cyclone Enawo de mars 2016 sont estimés à 415 millions de dollars, soit 4 % du PIB. Le coût des préjudices s'élève à 42 millions pour le seul secteur éducatif. 2 329 salles de classe ont été totalement détruites, 1 827 ont été décoiffées et 1 632 ont subi des dégradations partielles. Dans le domaine de la santé, le recensement effectué fait état de 25 bâtiments totalement détruits, 98 à réhabiliter, 245 à réparer, pour un montant de 13,7 millions. Le secteur eau et assainissement a également subi d'importantes pertes nécessitant un financement de 2,4 millions de dollars. Les « *Flash Appeal* » lancés par le BNGRC ont permis la collecte de 20 millions de dollars.

27/06 - Les activités « Vivres-Contre-Actifs » initiées par le PAM s'étendent dans les districts de Madagascar. 200 000 personnes ont commencé à en bénéficier en juin. Elles viennent des communautés vulnérables affectées par l'insécurité alimentaire durant leur phase de rétablissement des séquelles laissées par le cyclone Enawo. Le programme post-catastrophe permet de répondre aux besoins alimentaires immédiats des populations visées tout en mettant en place des projets qui soutiennent leur relèvement, la restauration de leurs moyens de subsistance et le renforcement de leur capacité en cas d'éventuels chocs futurs.

Taux de change au 29/06/17: 1 euro 3442 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décodeurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropic.com, Madagascar Environmental Justice Network.